

Comment obtenir le MATÉRIEL NÉCESSAIRE ?

POUR VOUS ACCOMPAGNER, LE GRAND REIMS MET À VOTRE DISPOSITION :

- un bioseau ajouré, à installer dans votre cuisine par exemple, pour trier les déchets alimentaires à la maison ;
- des sacs kraft, à disposer dans le bioseau ajouré pour faciliter le dépôt dans le conteneur.



Retrouvez tous les points de retrait pour obtenir ce matériel, sur le **site internet du Grand Reims**.



Vous pouvez également utiliser un récipient de votre choix et faire vos dépôts en vrac directement dans le conteneur.

N'hésitez pas à utiliser les sacs en papier du marché ou des commerces, des ventes à emporter, des drives, etc.

Pour en savoir plus



Vous avez un jardin ?

LE COMPOSTAGE

peut être une solution !



Bon à savoir

Le Grand Reims vous accompagne pour réaliser votre propre compost et ainsi contribuer à la réduction des déchets. Vous pouvez participer à un atelier gratuit d'initiation au compostage. D'une durée de 3 h, celui-ci vous apportera les bases nécessaires pour réaliser un bon compost. **À la fin de l'atelier, un composteur vous sera remis gratuitement** pour vous permettre de vous lancer.

Pas le temps de venir à un atelier ? **Une formation en ligne est également disponible** et vous permettra d'obtenir un composteur : www.grandreims.fr/formation-en-ligne-compostage

Des composteurs individuels sont également proposés à la vente, de 15 € à 25 € en fonction du modèle.



Avec le soutien de



GRAND REIMS
COMMUNAUTÉ URBAINE

DIRECTION DES DÉCHETS - 7 RUE ROBERT FULTON - 51100 REIMS
03 26 02 90 90 - WWW.GRANDREIMS.FR

Un geste, pour soutenir L'AGRICULTURE LOCALE

FINIE LA POUBELLE
POUR LES DÉCHETS ALIMENTAIRES,
TRANSFORMEZ-LES EN ENGRAIS
NATUREL !



GRAND REIMS
VALORISONS

Avec le soutien de



GRAND REIMS
COMMUNAUTÉ URBAINE

Transformez vos DÉCHETS ALIMENTAIRES en engrais naturel

📣 Pourquoi ?

Les déchets alimentaires sont majoritairement composés d'eau et représentent 30 % des ordures ménagères.

En les triant dans les conteneurs dédiés, ils seront transformés en compost : finie l'incinération !

💡 Comment ?

Des points d'apport volontaire répartis dans les rues sont à votre disposition pour déposer vos déchets alimentaires.

1. À la maison, vous pouvez utiliser un sac kraft ou un papier journal pour trier vos déchets alimentaires
2. Déposez les déchets dans le conteneur de votre choix.
Les dépôts en vrac sont également autorisés.
3. Les déchets sont collectés et transformés en engrais naturel localement et utilisés dans les champs à proximité

✗ EN REVANCHE, AUCUN SAC PLASTIQUE NE DOIT ÊTRE UTILISÉS, MÊME CEUX DITS COMPOSTABLES !

📍 Où ?

Cette solution est adaptée au milieu urbain. Les conteneurs sont installés à Bétheny, Bezannes, Cormontreuil, Reims, Saint-Brice-Courcelles et Tinqueux.

Retrouvez la localisation des conteneurs sur la carte interactive du site internet www.grandreims.fr

✓ ON ACCEPTE :



RESTES DE REPAS : OS, VIANDES, POISSONS, PRODUITS DE LA MER, RIZ, PÂTES, COQUILLES D'ŒUFS



ÉPLUCHURES, FRUITS ET LÉGUMES ABÎMÉS



PAIN, PÂTISSERIES ET CÉRÉALES



MARCS DE CAFÉ ET SACHETS DE THÉ



MOUCHOIRS, PAPIER ESSUIE-TOUT ET SERVIETTES EN PAPIER BLANC



LAITAGES



PETITS DÉCHETS VERTS : FLEURS FANÉES, ENTRETIENS DE JARDINIÈRES



ALIMENTS NON-CONSOMMÉS ET NON EMBALLÉS

✗ ON N'ACCEPTE PAS :



SACS PLASTIQUES MÊME LES SACS DITS COMPOSTABLES



EMBALLAGES, FILMS PLASTIQUES ET CAPSULES DE CAFÉ



CENDRES, LITIÈRE ANIMALE



DÉCHETS VERTS DU JARDIN

LE CIRCUIT DES DÉCHETS ALIMENTAIRES



TRI DES DÉCHETS À LA MAISON



DÉPÔT DES DÉCHETS DANS UN CONTENEUR



COLLECTE ET ACHEMINEMENT VERS UN SITE DE TRAITEMENT LOCAL



TRANSFORMATION EN ENGRAIS NATUREL